

Zone Commerciale des Marnières - Bilan de la concertation préalable

Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président

AVIS		
Commission n°2		Validation du Vice-Président
Séance du 26/05/05	Favorable	Le 10/02/06
Bureau		
Séance du 2/03/06	Favorable	

Dans le cadre du projet d'aménagement de la zone commerciale des Marnières, la concertation du public a été ouverte par délibération du Conseil Communautaire du 20 février 2004. Elle a été organisée en plusieurs étapes :

- exposition à la CAGB et à la MJC de Palente du 29 mars au 30 avril 2004 avec mise à disposition de registres pour recueillir les observations du public,
- présentation de l'opération dans le magazine de l'agglomération (article paru dans le *Grand Besançon* n°8, avril - mai - juin 2004),
- réunion publique le 27 avril 2005 présentant les nouveaux schémas d'aménagement issus de la réorientation de l'étude engagée par la CAGB (suite à la première phase de concertation).

Aujourd'hui, le bilan de la concertation peut être tiré.

Les thèmes abordés lors des différentes phases de la concertation ont été pris en compte par la CAGB de la manière suivante :

La concertation

Remarques / questions	Réponses apportées
Principe de la concertation apprécié, présentations intéressantes.	Poursuite de la concertation : information mise à la disposition du public recueil permanent des remarques du public enquête publique du PLU à venir.
Questions des propriétaires fonciers sur le devenir de leurs bâtiments (expropriation ?).	Acquisitions foncières de la CAGB en cours pour des bandes de terrain destinées aux aménagements routiers. Les propriétaires fonciers seront rencontrés spécifiquement dans le cadre du projet commercial.

L'intégration du projet d'aménagement dans son environnement :

Remarques / questions	Réponses apportées
Quels aménagements sont prévus de l'autre côté de la RN 83 ?	Définition d'un plan d'aménagement global du site qui s'inscrit dans le fonctionnement à court, moyen et long terme de l'entrée est de l'agglomération. Avec l'aménagement de la zone des Marnières, un effet miroir est attendu de l'autre côté de la RN 83.
Quel sera le parti architectural des futurs bâtiments ? Quelle politique sur les panneaux publicitaires qui défigurent le paysage ?	Un cahier des charges précis sera imposé aux aménageurs, tant au niveau de prescriptions architecturales qu'en ce qui concerne la signalétique publicitaire.

Les questions relatives aux circulations et à la voirie :

Remarques / questions	Réponses apportées
Y aura-t-il des pistes cyclables, des voies piétonnières, une desserte par les transports en commun ?	Prise en compte systématique des modes de déplacement doux et emprise réservée pour le futur TCSP.
Comment seront gérés les importants flux de trafics liés à la zone commerciale ?	Création d'ouvrages routiers nouveaux, plan de signalétique pour répartir les trafics automobiles entre les différents accès à la zone.
La sortie de la zone commerciale au niveau des Marnières est très dangereuse, quelle solution y sera apportée ?	Les travaux de réaménagement de la RN 83 permettront la création de plusieurs giratoires afin de sécuriser les carrefours.

Les activités présentes sur la zone :

Remarques / questions	Réponses apportées
Que deviendront les entreprises artisanales ?	La réalisation de l'opération d'aménagement en plusieurs phases permettra de traiter chaque cas particulier en concertation avec les occupants.
Pourquoi faire une zone à vocation uniquement commerciale et ne pas conserver les activités existantes ?	La mixité est une réelle préoccupation mais elle doit être replacée à l'échelle de l'agglomération. L'entrée d'agglomération se prête plus facilement à l'activité commerciale, pour des questions liées aux déplacements.

Le coût de l'opération pour la collectivité :

Remarques / questions	Réponses apportées
Le groupe Carrefour et les autres structures commerciales bénéficiaires de ce projet seront-ils sollicités pour le financement de cet aménagement ? Quelle part reviendra au contribuable ?	L'intervention directe de la CAGB sera aussi limitée que possible. Des partenaires privés pourraient réaliser tout ou partie de l'opération aux conditions fixées par la CAGB (techniques, urbanistiques et financières).

Conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire, les résultats de cette concertation seront présentés dans le magazine de l'agglomération (N° 17, mai-juin 2006).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le bilan de la concertation préalable à l'aménagement de la zone d'activités des Marnières.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre :

Abstention :